

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COURT DE TENNIS DE SAINT-DÉSERT



Le but du présent règlement est de faciliter l'utilisation du court et de faire appliquer certaines règles de bienséance. Si l'autodiscipline n'est pas suffisante, les membres de la commission communale « Tennis » de Saint-Désert sont habilités à les faire respecter.

## **PRINCIPES DE RÉSERVATION**

Le court peut être utilisé pendant une heure, en simple ou en double, à condition d'avoir échangé son ticket acheté au préalable en mairie contre la clé du court de tennis.

La réservation se fait soit par internet via le site de la commune de Saint-Désert, soit directement en Mairie pour l'heure souhaitée.

Les réservations peuvent se prendre une semaine à l'avance.

Il n'est pas possible de réserver une deuxième tranche horaire avant d'avoir joué son heure réservée.

## **TEMPS D'UTILISATION**

Le temps d'utilisation est d'une heure par partie, sauf si l'heure suivante n'est pas réservée. Dans ce cas, il faut prévenir en début de nouvelle heure, la personne à qui vous devez restituer la clé.

## **CONTRÔLE**

Les règles fixées ont pour but de garantir les droits de chaque utilisateur.

La commission communale « Tennis » de Saint-Désert veillera tout particulièrement à sanctionner les comportements non conformes à ce règlement.

En cas de manquement grave et/ou répété, les utilisateurs peuvent faire l'objet des mesures suivantes :

- rappel à l'ordre,
- exclusion (temporaire ou définitive).

Toute sanction est prononcée par la commission communale « Tennis » de Saint-Désert.

## **RÈGLES DIVERSES**

### **Tenue et comportement sur les courts**

Quelque soit le temps, la tenue de sport et les chaussures de tennis sont obligatoires (ne pas jouer torse nu).

Les joueurs ne commettront aucun acte qui pourrait :

- détériorer les courts, installations fixes, bancs, chaises...,
- veiller à ne pas jeter de déchets, particulièrement des chewing-gums sur le court...,

Il est interdit de :

- laisser entrer sur le court des animaux domestiques,
- faire du vélo, skate, rollers, jouer au ballon... sur le court,
- fumer, cracher sur le court,
- boire des boissons alcoolisées,

**Le terrain est exclusivement réservé à l'usage du tennis.**

### **Responsabilité des joueurs**

Il est demandé de ne pas laisser les enfants en bas âge sans surveillance sur le court.

La Commune de Saint-Désert décline toute responsabilité en cas de perte ou vol sur les courts.

Les joueurs sont responsables des dégradations qu'ils commettent.

### **RESPECT DU RÈGLEMENT**

La commission communale « Tennis » de Saint-Désert a pour tâche de faire respecter ce règlement intérieur. En cas de non-respect, il peut être amené à prendre les sanctions citées précédemment.

Ce règlement entre en vigueur ce jour

La réservation du court entraîne l'acceptation de toutes les clauses du règlement intérieur.

Le 24/04/2014

Le Maire

Daniel CHRISTEL